



Etude Biblique: Epître aux Galates: 3:6-14

Galates 3: 6-14

6 Comme Abraham crut à Dieu, et que cela lui fut imputé à justice,

Les miracles que les Galates avaient vus n'avaient qu'un seul but: la confirmation de leur foi exclusivement centrée sur Jésus-Christ et non sur les œuvres de la loi. (V 5).

En qui Abraham crut ?

Les croyants de l'AT étaient-ils justifiés par la seule confiance en Dieu sans Christ? Si le fait de croire était un moyen de justification, alors la foi serait une œuvre. La seule justice que Dieu approuve est celle de Christ qui est parfaite.

Galates 3: 6-14

« De David. Cantique. Heureux celui à qui la transgression est remise, A qui le péché est pardonné ! Heureux l'homme à qui l'Éternel n'impute pas d'iniquité, Et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude ! (Psaume 32: 1-2). »

Jean 8.56: Abraham, votre père, a tressailli de joie de ce qu'il verrait mon jour : il l'a vu, et il s'est réjoui.

Clairement, la foi d'Abraham n'était pas dans une confiance générale en Dieu mais bien dans la venue de Jésus-Christ.

Galates 3: 6-14

Pourquoi Paul évoque-t-il le cas du patriarche: Abraham?

Pour amener les Galates à réaliser que longtemps avant l'institution de la loi, Dieu avait prévu la foi comme un moyen par lequel l'homme serait béni. Dès le commencement, la foi est un moyen de bénédiction chez l'homme.

Galates 3: 6-14

Le plan rédempteur de Dieu était annoncé longtemps avant Abraham. « L'Éternel Dieu dit au serpent : Puisque tu as fait cela, tu seras maudit entre tout le bétail et entre tous les animaux des champs, tu marcheras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie. Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon. » (Genèse 3:14-15).

C'est donc par la « semence » d'Abraham, sur le principe de la foi, que toutes les nations seront bénies comme Abraham auparavant et non pas sur la base des œuvres de la loi.

*La promesse et sa confirmation:
Gen.12:2-3; 18:18; 22:18; 26:4; 28:14.*

Galates 3: 6-14

7 reconnaissez donc que ce sont ceux qui ont la foi qui sont fils d'Abraham.

Que pensez-vous de cette affirmation de Paul, Lui-même juif?

Clairement, L'évangile lui a été révélé. Rappelez-vous la position dominante des juifs sur les autres peuples. Les samaritains: « les petits chiens »

Par la circoncision, les judaïsants proposaient aux croyants une appartenance « extérieure » à Abraham alors qu'ils étaient les fils par la foi si du moins ils avaient cru.

Galates 3: 6-14

8 Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! **9** de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant.

La bénédiction en Abraham passerait-elle par la circoncision?

La bénédiction était en Abraham, exclusivement parce que Christ, par filiation, est un descendant de celui-ci. La vraie dimension spirituelle ne résidait pas en Abraham mais en Jésus-Christ. Ainsi, la circoncision qui devrait rapprocher superficiellement les Galates à Abraham les éloignait de Christ en qui nous avons tout pleinement.

Galates 3: 6-14

10 Car tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique.

Qu'est-ce que La malédiction de La Loi?

Elle tient au fait que la loi doit être appliquée dans sa totalité et en tout temps sachant que par nature la chair est faible. « La circoncision est utile, si tu mets en pratique la loi ; mais si tu transgresses la loi, ta circoncision devient incirconcision. » (Rom. 2:25)

Ici Paul cite le passage suivant: « Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique ! -Et tout le peuple dira : Amen ! » (Deut. 27:26).

Galates 3: 6-14

Qui est concerné par La malédiction de La Loi?

Selon Paul; « tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de La Loi ». La malédiction gagne tous ceux qui pratiquent les œuvres de La Loi pour être agréable à Dieu. Ils veulent donc être justifiés par les œuvres et non par Christ. S'agissait-il uniquement des juifs?

Tout homme est moralement responsable devant La Loi: « Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'oeuvre de la loi est écrite dans leurs coeurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. » (Rom 2;14-15).

Galates 3: 6-14

Etant donné que la loi est écrite dans le cœur de toute personne, il advient que tous (juifs et non-juifs) se trouvent sous la malédiction de la loi.

11 Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. **12** Or, la loi ne procède pas de la foi ; mais elle dit : Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles.

Quelles sont les conséquences de la malédiction de la loi?

- Ni la loi mosaïque ni la conscience de ceux qui n'ont pas la loi scripturaire ne pourraient constituer des moyens de justification devant Dieu. La perfection par ces moyens devant Dieu est juste improbable.

Galates 3: 6-14

Quelles sont Les conséquences de La malédiction de La Loi?

- Les œuvres de la loi mosaïque et la foi sont totalement opposées

13 Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois, -

Les juifs vivaient sous la loi et donc sous la malédiction. Celle-ci devait être subie juridiquement pour qu'ils en soient délivrés. Or cette malédiction a été subie par Christ dans sa mort à la croix. Ainsi, juifs et non juifs croyants sont rachetés de cette malédiction.

Notre libération de la servitude du péché est dans notre union à Christ dans sa mort et sa résurrection.

Galates 3: 6-14

« Si l'on fait mourir un homme qui a commis un crime digne de mort, et que tu l'aies pendu à un bois, son cadavre ne passera point la nuit sur le bois ; mais tu l'enterreras le jour même, car celui qui est pendu est un objet de malédiction auprès de Dieu, et tu ne souilleras point le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage. » (Deut. 21: 22-23).

14 afin que la bénédiction d'Abraham eût pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que nous recevons par la foi l'Esprit qui avait été promis.

Quelle est la conséquence de la malédiction portée par Christ?

Mise en œuvre de la bénédiction d'Abraham:

- La justice divine.*
- La venue du Saint-Esprit.*

Galates 3: 6-14. En résumé!

- ❑ *Abraham fut justifié par sa foi en Christ dont il salua de loin la venue.*
- ❑ *Les promesses faites à Abraham étaient à la fois d'ordre physique et spirituel. Juifs et non juifs sont fils spirituels d'Abraham en vertu de leur foi en Christ.*
- ❑ *La bénédiction découle exclusivement de la foi en Jésus-Christ.*
- ❑ *La malédiction de la loi concerne juifs et non juifs car la chair ne peut remplir pleinement les exigences de la loi.*
- ❑ *La confiance dans les œuvres et la foi en Christ sont incompatibles.*

Galates 3: 6-14. En résumé!

- ❑ *Par son sang Christ nous a racheté de la malédiction de la Loi.*
- ❑ *A la croix Christ a été fait malédiction pour nous, le substitut parfait des pécheurs que nous sommes pour notre justification.*
- ❑ *Ainsi, la bénédiction promise à Abraham arriva en la personne du Saint-Esprit qui habite en tous les rachetés, qui suscite la foi et sa conservation.*
- ❑ *La promesse s'accomplit en résultat et en conséquence de l'expiation obtenue par Jésus-Christ.*